

ANNONCES LÉGALES



Publiez vos marchés publics

- ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités

- ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS HAUTE-SAVOIE

04 50 51 97 65

04 50 51 97 47

LDLégales74@ledauphine.com



Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1,78 € HT/mm colonne pour 2020.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'ÉVIAN VALLÉE D'ABONDANCE

Avis d'appel public à la concurrence

Mme Josiane LEI
851 Avenue des Rives du Léman - CS 10084 - 74500 PUBLIER
Tél : 04 50 74 57 85 - mël : correspondre@aws-france.com
web : http://www.cc-peva.fr
L'avis implique un marché public
Objet : MAÎTRISE D'ŒUVRE : DEPLACEMENT DU POSTE DE RELEVEMENT DRANSE SUR LA COMMUNE DE PUBLIER
Référence acheteur : 21ASST472
Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée
Code NUTS : FRK28
Durée : 24 mois.
Description : Le détail, des missions de maîtrise d'œuvre confiées au titulaire, figure au cahier des charges. La CCPEVA a fait réaliser en 2018 un Avant-Projet Sommaire pour le déplacement du poste de relevement Dranse situé sur la commune de Publier, dans le cadre de la mission d'élaboration d'un plan de gestion du transport solide, de restauration hydromorphologique et de lutte contre les risques sur le bassin versant des Dranse sur le territoire du syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (S.I.A.C.). La solution du déplacement du poste de relevement au plus près de la Station d'Épuration de Thonon a été retenue et fait l'objet de la présente consultation. La Maîtrise d'Ouvrage sera assurée par la CCPEVA.
Classification CPV : Principale : 71240000 - Services d'architecture, d'ingénierie et de planification
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont refusées
Conditions relatives au contrat
Forme juridique : En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par l'entité adjudicatrice est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice.
Conditions particulières d'exécution : L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.
La durée du marché est une durée prévisionnelle.
Le contrat prévoit le versement d'une avance, avec obligation de constituer une garantie à première demande en contrepartie. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Les prix sont actualisables.
Le paiement des prestations se fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur.
Fonds propres et/ou emprunt.
Conditions de participation
Marché réservé : NON
La prestation n'est pas réservée à une profession particulière. Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : NON
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 40% Valeur technique (Dont 3 sous-critères annoncés au R.C.)
- 10% Délai d'exécution
- 50% Prix des prestations
Remise des offres : 02/02/22 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 6 mois, à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complémentaires : Les pièces de la candidature sont énumérées au R.C. Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. La transmission des plis sur un support physique électronique n'est pas autorisée. En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par l'acheteur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de la consultation et sont rappelés lors du dépôt du pli sur le profil d'acheteur. La signature électronique des documents n'est pas exigée pour cette consultation.

Une visite sur site est préconisée. Les modalités d'organisation de la visite sont disponibles dans le règlement de la consultation. Les sous-critères retenus pour le jugement des offres sont définis dans le règlement de la consultation. Il s'agit d'un marché périodique : NON
Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON
Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE, 2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex, Tél : 04 76 42 90 00
Fax : 04 76 42 22 69, mël : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE, 2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex, Tél : 04 76 42 90 00
Fax : 04 76 42 22 69, mël : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Envoi à la publication le : 28/12/21
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://agysoft.marches-publics.info>

287743900

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS (SM3A)

Avis d'appel public à la concurrence

Monsieur le Président
300, chemin des Prés Moulin - 74800 Saint Pierre en Faucigny
Tél : 04 50 25 60 14 - Fax : 04 50 25 67 30
mël : sm3a@riviere-arve.org - web : http://www.mp74.fr
L'avis implique un marché public
Objet : Travaux d'arasement de bancs dans le cadre de la restauration hydromorphologique de l'Espace Borne Pont de Bellecombe - 2021 - TVX - 12
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée
Lieu d'exécution : Banc de l'Arve (accès rive droite) 74800 Arenthon
Description : La présente consultation porte sur les travaux relatifs à une opération de restauration hydro morphologique d'arasement de bancs déconnectés de la dynamique du cours d'eau. Les travaux se situent au coeur de l'espace Borne-Pont de Bellecombe qui constitue un milieu à très forts enjeux environnementaux à l'échelle du bassin versant de l'Arve. Une des particularités de ce chantier est de devoir intervenir dans un laps de temps réduit et conjointement sur le banc amont et aval, afin à la fois de limiter les perturbations environnementales tout en permettant la réalisation des travaux avant les hautes eaux printanières (même si le risque de crue n'est pas exclu). Les matériaux issus de l'arasement seront soit réinjectés directement dans l'Arve, soit stockés sous forme d'pis temporaires ou de stocks temporaires pour des réinjections futures.
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont acceptées
Conditions relatives au contrat
Cautionnement : Une retenue de garantie de 5,0 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements.
Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire. Les autres dispositions sont présentées au CCAP.
Financement : Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 12 du CCAG-Travaux. Les acomptes seront versés mensuellement.
Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro.
Les autres dispositions sont présentées au CCAP.
Forme juridique : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants, (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

L'ensemble des pièces à produire est indiqué au règlement de la consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 60% Valeur technique de l'offre
- 40% Prix

Renseignements administratifs : SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS - 300 chemin des Prés Moulin - 74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY
Tél : 04 50 25 60 14 - Fax : 04 50 25 67 30

Renseignements techniques : SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS - 300 chemin des Prés Moulin - 74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY
Tél : 04 50 25 60 14 - Fax : 04 50 25 67 30

Remise des offres : 21/01/22 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Envoi à la publication le : 28/12/21
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.mp74.fr>

287647700

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)



VILLE DE GAILLARD

Avis

M. Jean-Paul BOSLAND - Maire
Cours de la République - BP 36 - 74240 GAILLARD
mël : correspondre@aws-france.com - web : <https://www.annemasse-agglo.fr/partenaires-et-pros/marches-publics>
L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.
Durée : N.C.
Accord-cadre avec un seul opérateur.
Objet : Location de deux véhicules frigorifiques pour le portage de repas des seniors, en liaison froide, à domicile, sur la commune de Gaillard
Référence acheteur : F21141
Type de marché : Fournitures
Procédure : Procédure adaptée
Code NUTS : FRK28
Description : L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande.
L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de sa notification, il est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.
Le montant maximum des commandes pour la période initiale de l'accord-cadre est fixé à 17 000,00 € HT. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.
Classification CPV : Principale : 34114000 - Véhicules à usage spécial
Complémentaires : 34130000 - Véhicules à moteur servant au transport de marchandises
Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont refusées
Options : oui
Le contrat prévoit la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 40% Valeur technique
- 60% Prix des prestations
Remise des offres : 31/01/22 à 23h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complémentaires : La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Les sous-critères retenus pour le jugement des offres sont définis dans le règlement de la consultation. Numéro de la consultation : F21141.

Envoi à la publication le : 28/12/21
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <https://www.annemasse-agglo.fr/partenaires-et-pros/marches-publics>

287758700

Délégations de services



GRAND ANNECY

Avis de concession

Mme La Présidente
46, avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY Cedex
mël : marches-publics@grandanancy.fr
web : <http://www.grandanancy.fr/>
Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;
Objet : Mise en service de navettes lacustres comme transport à passagers reliant les communes du Grand Anancy riveraines du lac d'Anancy
Référence acheteur : DSP 2022/01
Type de marché : Services
Procédure : Avis de concession
Code NUTS : FRK28
Durée de la concession : À compter du 18/06/22 jusqu'au 10/09/24
Description : Le Grand Anancy, autorité Délégante (ci-après le Délégant), confie la gestion et l'exploitation d'un service de navettes lacustres au candidat dont l'offre a été retenue, par le biais d'une convention de délégation de service public au sens des dispositions de l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Classification CPV : Principale : 60651200 - Location de bateaux de navigation intérieure avec équipage
Complémentaires : 34120000 - Véhicules à moteur servant au transport de dix personnes ou plus - 34512000 - Navires et bâtiments similaires servant au transport de personnes ou de marchandises
Valeur estimé hors TVA : 360 000,00 €
Délégation
Conditions de participation
Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
Liste et description succincte des conditions : Critères tels que mentionnés dans les documents de consultation
Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Critères tels que mentionnés dans les documents de consultation
Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Critères tels que mentionnés dans les documents de consultation
Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.
Remise des offres : 31/01/22 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Renseignements complémentaires : Dans cet objectif, il est chargé des missions suivantes :
- Mettre en place d'une offre de navettes lacustres estivales, conçue comme solution alternative à la voiture individuelle reliant les communes du Grand Anancy riveraines du lac d'Anancy
- Assurer autant que possible une complémentarité avec l'offre de navettes estivales routières existante ou future afin de proposer une offre globale cohérente
- Assurer la sécurité et le confort des usagers, en permettant notamment le transport des poussettes et des vélos
- Eventuellement, proposer des services, des dessertes et horaires spécifiques en lien avec les organisateurs d'événements importants se déroulant sur le Grand Anancy (FIFA, Fête du Lac, ...)
- Déployer le système billettique proposé par le Délégant - Assurer l'entretien des bateaux.
Ces missions lui sont confiées à ses risques et périls. Il s'agit d'un marché périodique : NON
Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : GRAND ANNECY AGGLOMÉRATION Service Mobilité - Madame Virginie Canac - 46 avenue des Iles BP 90270 - 74007 ANNECY Cedex
mël : vcanac@grandanancy.fr

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE, 2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex, Tél : 04 76 42 90 00
Fax : 04 76 42 22 69, mël : greffe.ta-grenoble@juradm.fr, web : www.telerecours.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE, 2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex, Tél : 04 76 42 90 00
Fax : 04 76 42 22 69, mël : greffe.ta-grenoble@juradm.fr, web : www.telerecours.fr

Envoi à la publication le : 24/12/21
Date d'envoi du présent avis au JOUE : 24/12/21
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.grandanancy.fr/>

287743800

AVIS

Plan local d'urbanisme



COMMUNE DE REIGNIER-ESERY

Prescription de la procédure de modification n°1 du PLU

Par arrêté en date du 27/12/2021, Monsieur le Maire de Reigner-Esery a engagé la procédure de modification n°1 du PLU pour permettre d'intégrer un certain nombre d'améliorations dont la nécessité est apparue depuis que le PLU approuvé le 3 décembre 2019 est opposable. Ces évolutions concernent des modifications du zonage avec ou sans évolution du règlement écrit ; des modifications du règlement ; des suppressions, modifications et créations d'emplacements réservés ; des précisions et création pour les fiches « bâtiments patrimoniaux » repérés au titre du L151.19 et la correction d'une erreur matérielle.
Cet arrêté est affiché et consultable en Mairie.
Le Maire, Lucas PUGIN

287694600

VIES DES SOCIÉTÉS

Dissolutions

D.S.C.F. INVEST
SARL au capital de 1000,0€
Siège social : 7 avenue Berthollet
74000 Anancy
532458973 RCS ANNECY

Le 30/09/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. JEAN LUC REGALLET, 7 avenue Berthollet 74000 Anancy, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la Société. Modification au RCS de ANNECY.

282677400



marchés publics



>> CONTACT : 04 79 33 86 72

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarmes aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

La plateforme de référence des marchés publics

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

